

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°38 - JUIN 2019



Andance est un village de 1200 habitants tourné vers le fleuve Rhône. Dans les années 1890, après maintes interventions auprès des services de l'État, le Conseil Municipal de l'époque parvenait à obtenir des aides nécessaires à la construction d'un magnifique quai sur près de 500 mètres de long sur la rive droite du Rhône, à quelques mètres du centre bourg. Aujourd'hui parallèlement à l'activité de fret, on peut voir naviguer des bateaux hôtel, de 110 à 120 mètres de long, avec autant de passagers.

Pour recevoir ces nouveaux touristes, la Commune d'Andance a aménagé en 2001, le quai Bernard Clavel, du nom du célèbre écrivain, inauguré le 29 juin 2002.

C'est aujourd'hui sur ce quai que donne la façade Est de la nouvelle Mairie sise Place du Cloître.

CONTACT

Delaleuf Alain
2 place du Cloître
07340 Andance
04 75 34 22 33
mairie@andance.fr
www.andance.fr

CAHIER D'ACTEUR

ANDANCE POUR UN RENOUVELLEMENT DE CONCESSION À LA CNR

Pour la commune, la CNR est un acteur incontournable. Nous souhaitons que la CNR puisse bénéficier du renouvellement de concession et ainsi continuer à nous accompagner dans les projets à destinations de nos concitoyens et des touristes fréquentant notre village.

Les conventions signées avec la CNR depuis de nombreuses années témoignent de la richesse de notre partenariat et de l'implication de la CNR dans la vie locale dans divers domaines. Nous venons, en mai 2019, de signer une nouvelle convention pour l'installation d'un ponton multiusages.

RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS : UNE AIRE DE COVOITURAGE AVEC LA CNR

En 2016 nous avons signé avec la CNR une convention d'occupation du domaine concédé à la CNR afin de réaliser une aire de covoiturage pour 11 véhicules, en partenariat avec la Communauté de Communes porte de Drôme Ardèche et le conseil départemental de l'Ardèche.

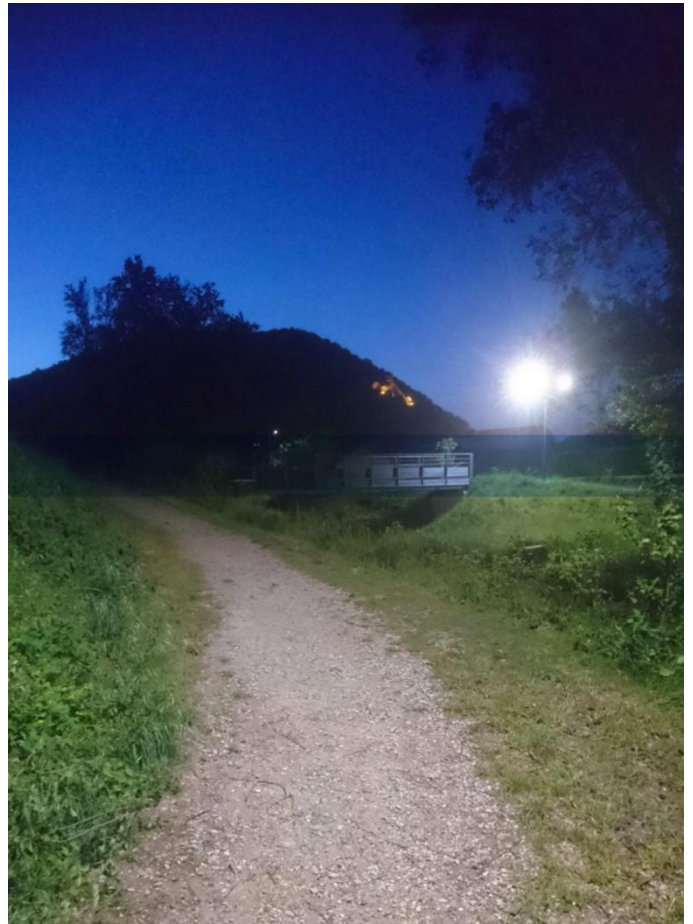
FAVORISER L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUEVELABLE

Réalisation d'une passerelle pour créer un cheminement piétonnier entre le bourg et la salle des fêtes et l'éclairage nocturne de celui-ci par des candélabres équipés de panneaux photovoltaïques. La majeure partie de ces installations se trouvent sur domaine concédé CNR.

La CNR est un partenaire à l'écoute de nos demandes

ACCOMPAGNEMENT POUR UN PROJET D'APPONTEMENT MULTIUSAGES

Sur ce projet, nous seulement nous avons signé avec la CNR une convention d'occupation du domaine concédé d'une durée de vingt ans, mais la CNR nous accompagne financièrement (dans le cadre des Missions d'Intérêt Général) à hauteur de 15 % de l'investissement ce qui a eu un effet levier et ainsi stimuler l'aide de la Région. Ce projet va renforcer l'attractivité de la commune, sécuriser les mises à l'eau sur le Rhône pour les pêcheurs et les plaisanciers. Il permettra aussi d'accueillir des spectacles, notamment l'organisation de compétition de joutes nautiques.



SOUTIEN À LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Dans la logique de cette contribution la Commune d'Andance souhaite que l'État renouvelle sa confiance à la CNR par le prolongement de la concession du Rhône.